Saison 2020/2021



MISE À DISPOSITION

· CONSIGNES & INFORMATIONS ·

Collège associatif

La Plomberie du Canal

Le hangar est situé sur un terrain privé, la propriétaire habite dans la maison. Merci de veiller à sa tranquillité.

- 1. ÉLECTRICITÉ: vous disposez de trois points électriques. Nous vous mettons un enrouleur à disposition. Essayer de répartir le matériel sur ces trois prises. Si vous chargez trop sur une prise vous risquez de faire sauter le compteur. Puissance limitée à 12 KW.

 Si le compteur saute, il faut sortir dans la cour et aller à la petite véranda attenante à la maison en pierre, accessible par l'escalier. C'est le compteur noir à droite de la porte, relever le disjoncteur. Vérifier également le boîtier
- 2. STATIONNEMENT: vous disposez d'une place maximum dans la cour, de préférence devant le hangar. Le stationnement le long des trottoirs au bord du canal est interdit. La police municipale passe souvent.

 Parking Auberge de Jeunesse ou rue des Tanneurs, sinon en transport (Bus L12 ou métro Anatole France), à vélo.

en dessous, il a pu disjoncter aussi, appuyer sur le petit bouton noir.

- 3. RESTAURATION: vous pouvez manger sur place. Vous avez à disposition un micro-onde, un four électrique, la bouilloire, la cafetière et la vaisselle également, à condition de penser à la nettoyer avant de partir. Éviter de mettre cafetière, bouilloire et four électrique ensemble, cela peut faire sauter le disjoncteur. Par contre, nous vous demandons de faire votre vaisselle et de jeter les éléments en verre que vous utilisez (container en partant en face de l'Auberge de Jeunesse).
- 4. DÉPART ET CLÉS : Veuillez à bien couper l'électricité (débrancher les prises), fermer et verrouiller la porte du jardin et la petite porte d'entrée du hangar. Si vous partez tard (après 18h30), merci de fermer le portail vert.

Pour les clés, les déposer en partant dans la boîte aux lettres métallique verte, devant la maison.

- 5. CONVENTION : Merci de signer les deux exemplaires et de remettre le tout accompagné :
 - du règlement (mise à disposition (tarif selon la demande) et cotisation annuelle);
 - du chèque de caution (500 € non encaissé) ;
 - d'une attestation d'assurance RC

Soit sur place, pendant nos permanences, ou par courrier **minimum deux jours avant votre venue**, à l'adresse suivante :

La Plomberie du Canal 44, Canal Saint-Martin 35700 RENNES

Daté et signé, précédé de la mention « Lu et approuvé »

En cas de souci, nous sommes joignables au : 06 32 77 16 32.



BONNE SEMAINE!